



# RÈGLEMENT

## C.P. Doublettes 48/50 2024

C'est **le Mercredi 31/07 2024** que se déroulera le **Championnat Provincial « Doublettes 48/50 Messieurs et Dames »**

L'organisation matérielle de cette journée sera assurée par le **B09 – P.C. La Boule D'Aaz** dans le « **District 3** ».

La Province en assurera la partie technique.

Vous êtes invités à participer nombreux à cette journée.

Vous trouverez ci-dessous toutes les dispositions utiles quant au déroulement de cette compétition.

### ENDROIT RETENU

Pistes du club : **B09 PC La Boule D'Aaz Haccourt**

### JURY

**Président Gerard Jean-Luc**  
**Administrateur Pastoret ERIC**

### ARBITRE

**A désigner par la F.B.F.P.**

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des clubs  
UNIQUEMENT via le formulaire en ligne  
sur le site de Province : [www.petanqueprovincieliege.be](http://www.petanqueprovincieliege.be)

**Celles-ci seront impérativement clôturées le**

**MERCREDI 24 Juillet 2024, 19h00 au plus tard**

Aucune autre inscription ne sera plus enregistrée au-delà de cette date !

Validation de votre présence par le capitaine d'équipe avant 08h45.  
Toute équipe ne se présentant pas au secrétariat avant l'heure prévue se verra attribuer automatiquement un numéro d'équipe.  
(tirage effectué par le bureau du jour).

### RECOMMANDATIONS

Le jour de la compétition, le capitaine est responsable et est tenu de remplir correctement la carte d'inscription.

A cette fin, il écrira lisiblement les **noms, prénoms, numéros de licence et matricule(s) de(s) club(s)**.

### **POINTS ESSENTIELS**

Le jour de la compétition, **un(e) seul(e) joueur(se)** pourra être remplacé(e) par équipe valablement inscrite.

### **DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription est fixé à **7.00 €** par participant et sera acquitté sur place par le capitaine avant le début de la compétition.

**Début de la compétition à 09h00 précises.**

### **REGLEMENTS - PARTICIPATION**

Le R.I.P. et le règlement de la F.B.F.P (dernières éditions) seront d'application. Tout cas non-prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury du jour.

**Une tenue identique est obligatoire durant toute la compétition.**

Les équipes doivent se présenter au secrétariat avant la compétition.

Les licences sont obligatoires.

La compétition est réservée aux affiliés non-suspendus.

**Mixage F.B.F.P. & P.F.V. autorisé**

**Toutefois, seule une équipe entièrement composée de joueurs (ses) liégeois(es) pourra être déclarée championne provinciale.**

### **FORMULE**

**Valable pour les « Messieurs » et « Dames ».**  
**En poule, plus pyramide avec 2 Catégories.**

### **PRIX**

**Les prix seront constitués par les droits d'inscriptions augmentés de la dotation provinciale. 50% des équipes inscrites seront récompensées à l'exception des joueurs (ses) disqualifié(e)s pendant cette compétition. Un trophée sera remis aux champion(ne)s de province.**

Le C.E. de Province

Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29  
Email : [secretariat@petanqueprovincieliege.be](mailto:secretariat@petanqueprovincieliege.be) - Site : [www.petanqueprovincieliege.be](http://www.petanqueprovincieliege.be)  
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

**F.B.F.P - Province de Liège**